



santé  
famille  
retraite  
services

# Demande d'aide au recouvrement des pensions alimentaires

*Merci de compléter également un formulaire de déclaration de situation*

Art. L 523-1 à L 523-3 et L 581-1 à L 583-5 et R. 523-1 à R. 523-8 et R. 581-1 à R. 581-9 et L. 755-17, D. 523-1, D. 523-2, D. 755-7 et D. 755-8 du code de la Sécurité sociale

► **Avant de remplir ce formulaire, veuillez-vous reporter à la notice d'information jointe.**

Pour toute information sur l'aide au recouvrement des pensions alimentaires, rendez-vous sur [pension-alimentaire.caf.fr](http://pension-alimentaire.caf.fr) ou [caf.fr](http://caf.fr) ou [msa.fr](http://msa.fr) selon le régime de protection sociale dont vous dépendez.

► **Votre situation**

- Vous vivez seul(e) ou en couple, avec votre (vos) enfant(s)
- Ou vous vivez seul(e) ou en couple, avec un ou plusieurs enfant(s) recueilli(s).

Pour l'un au moins de vos enfants :

- une pension alimentaire a été fixée par décision de justice, accord de médiation familiale homologué ou convention de divorce par consentement mutuel déposée devant notaire, mais n'est pas ou plus versée (ou payée partiellement) par l'autre parent ou le parent de l'enfant s'il a été recueilli.

**Vos démarches - Afin de faciliter le traitement de votre demande, renseignez chaque rubrique et n'oubliez pas de dater et signer cette demande à la page 3.**

► **Merci de rappeler votre identité**

Nom de famille : \_\_\_\_\_ Prénoms : \_\_\_\_\_  
*(de naissance) (dans l'ordre de l'état civil)*

Nom d'usage *(facultatif et s'il y a lieu)* : \_\_\_\_\_

Date de naissance :

Numéro d'allocataire *(si vous en possédez un)* :

Numéro de Sécurité sociale :

► **Les enfants ayant les mêmes parents pour lesquels vous demandez l'Aide au recouvrement des pensions alimentaires**

Dans le cas contraire, vous devez compléter une demande d'Aide au recouvrement des pensions alimentaires par enfant né de parents différents.

	Nom de l'enfant	Prénom(s) de l'enfant	Date de naissance de l'enfant
1	_____	_____	<input type="text"/>
2	_____	_____	<input type="text"/>
3	_____	_____	<input type="text"/>
4	_____	_____	<input type="text"/>

► **Les renseignements sur l'autre parent (ou l'un des parents, s'il s'agit d'enfant(s) recueilli(s))**

Les renseignements indiqués ci-dessous sont obligatoires et concernent :

le père  la mère

Nom de famille : \_\_\_\_\_ Prénoms : \_\_\_\_\_  
*(de naissance) (dans l'ordre de l'état civil)*

Nom d'usage *(facultatif et s'il y a lieu)* : \_\_\_\_\_

Date de naissance :

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Dernière adresse connue : \_\_\_\_\_

N° Sécurité sociale :

N° d'enregistrement au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers : \_\_\_\_\_

Etablissement bancaire, postal ou d'épargne et son N° de compte : \_\_\_\_\_

Nom et adresse de son employeur ou de son entreprise : \_\_\_\_\_

S'il perçoit des revenus autres que d'activité, précisez leur nature, leur montant ainsi que, pour chacun d'eux, le nom de l'organisme qui les lui verse : \_\_\_\_\_

**Emplacement réservé**

## 2 Demande d'aide au recouvrement des pensions alimentaires

### ► Votre pension alimentaire

En fonction de votre situation, veuillez vous reporter à la page 4 pour connaître les pièces à joindre.

**Vous avez un jugement, un accord homologué ou une convention de divorce par consentement mutuel déposée devant notaire qui fixe une pension alimentaire**

Précisez le montant mensuel de votre pension alimentaire :

	Nom de l'enfant	Prénom(s) de l'enfant	Montant
1	_____	_____	_____ €
2	_____	_____	_____ €
3	_____	_____	_____ €
4	_____	_____	_____ €

L'autre parent ou le parent de l'enfant s'il a été recueilli :

- 1**  n'a jamais payé la pension :  
 depuis la séparation  
 depuis la date du jugement/décision/convention fixant la pension alimentaire

- 2**  ne paye pas la pension régulièrement (*ex. un mois sur deux*).

Précisez le dernier mois impayé :

Listez l'ensemble des paiements reçus mois par mois ainsi que le montant payé. N'oubliez pas d'indiquer les périodes pour lesquelles la pension a été payée.

- 3**  ne paye plus la pension.

Précisez depuis quand la pension alimentaire est impayée (mois/année) :

- 4**  ne paye pas la pension entièrement.

Depuis le (mois/année) :

Listez l'ensemble des paiements reçus mois par mois ainsi que le montant payé. N'oubliez pas d'indiquer les périodes pour lesquelles la pension a été payée.

Avez-vous engagé des démarches auprès d'un huissier de justice pour récupérer la pension alimentaire ?

Oui  Non

Si oui, pour la période du       au

Emplacement réservé

# 3 Demande d'aide au recouvrement des pensions alimentaires

## ► Subrogation et mandat

J'ai pris connaissance du fait que ma demande entraîne "**subrogation et mandat**" à ma caisse d'Allocations familiales/Caisse de Mutualité sociale Agricole pour engager ou poursuivre toute action contre le parent défaillant pour obtenir le paiement de la pension mise à la charge du parent du/des enfant(s) visé(s) par la présente demande, par jugement, accord de médiation familiale homologué ou convention de divorce par consentement mutuel déposée devant notaire. Cette action pourra être engagée dès lors qu'une défaillance dans le paiement de la pension alimentaire sera constatée.

Je donne également **mandat** à ma caisse d'Allocations familiales/Caisse de Mutualité sociale Agricole pour engager ou poursuivre toute action contre le parent défaillant pour obtenir le paiement :

de la prestation compensatoire ou de la pension alimentaire due pour moi-même

des subsides dus pour mes enfants

Précisez ci-dessous pour quels enfants vous souhaitez recouvrer les subsides :

Nom	Prénoms <i>(dans l'ordre de l'état civil)</i>	Date de naissance	Vit-il avec vous ?	A votre charge depuis le
_____	_____	____ _	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	____ _
_____	_____	____ _	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	____ _
_____	_____	____ _	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	____ _
_____	_____	____ _	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	____ _

SIGNATURE OBLIGATOIRE

Signature de l'allocataire, de son représentant ou de l'enfant majeur

## ► Déclaration sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints.

A \_\_\_\_\_, Le : \_\_\_\_\_

Si le signataire est un représentant de l'allocataire, précisez ci-dessous ses nom, prénom, qualité et adresse :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.**

La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 441-6 du Code pénal-prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités).

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

SIGNATURE OBLIGATOIRE

Signature de l'allocataire, de son représentant ou de l'enfant majeur

Emplacement réservé

## 4 Demande d'aide au recouvrement des pensions alimentaires

---

### ► Pièces à joindre à votre demande en fonction de votre situation

Si vous êtes tiers-recueillant, vous devez joindre les pièces justificatives concernant chacun des parents.

Votre situation	Vous devez fournir
	Copie du livret de famille à jour ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant datant de moins de 3 mois.
<b>Vous avez un jugement / un accord de médiation familiale homologué / une convention de divorce par consentement mutuel déposée devant notaire qui a fixé une pension</b>	- la copie entière du ou des jugements ou de la convention homologuée par le juge aux affaires familiales issue d'une médiation familiale ou de la convention de divorce par consentement mutuel homologuée par le notaire, fixant une pension alimentaire ET - la copie de la notification du jugement ou l'acte de signification du jugement par l'huissier ET - la liste des versements effectués (dates et montants) sur papier libre, datée et signée.
<b>Vous avez fait appel à un huissier pour recouvrer la pension alimentaire impayée</b>	- une attestation de dessaisissement ou de mainlevée de l'huissier de justice OU - une attestation de l'huissier de justice indiquant la période pour laquelle il est mandaté pour recouvrer

Vous pouvez dans certains cas bénéficier de l'aide juridictionnelle ; pour plus d'informations, renseignez-vous auprès du greffe du tribunal de grande instance.

# 5 Demande d'aide au recouvrement des pensions alimentaires

## Notice d'information pour vous aider à remplir ce formulaire

### ► A quoi sert ce formulaire ?

Il vous permet de demander l'Aide au recouvrement des pensions alimentaires, si vous vous trouvez dans une des situations suivantes :

SI	Vous vivez seul(e) ou en couple avec votre (vos) enfant(s) ; <b>OU</b> vous vivez seul(e) ou en couple avec un ou plusieurs enfant(s) recueilli(s).
ET	<b>Si pour l'un au moins de ces enfants :</b> - une pension alimentaire a été fixée mais n'est pas <b>OU</b> plus versée par l'autre parent <b>OU</b> payée partiellement.

### Ce qu'il faut savoir

**Qu'est-ce que l'obligation alimentaire ?** - C'est l'obligation faite aux parents d'assurer les moyens d'existence de leurs enfants (obligation d'entretien). **Cette obligation existe naturellement même si aucune décision de justice n'est encore intervenue** (*par exemple, vous venez de vous séparer du parent de votre enfant et aucune pension alimentaire n'est encore fixée par le juge. L'autre parent doit participer à l'entretien de votre enfant*). Lorsque cette obligation est fixée par une décision de justice ou par une convention de divorce par consentement mutuel déposé devant notaire, elle prend la forme d'une pension alimentaire ou d'une contribution aux charges de mariage.

**L'Aide au recouvrement des pensions alimentaires est un service dédié aux parents qui font face à un impayé de pension alimentaire, si la pension alimentaire est :**

- **Totalement impayée** : un jugement, une convention ou un accord de médiation familiale homologué a fixé une pension alimentaire mais cette pension n'est pas du tout payée.
- **Partiellement payée** : un jugement, une convention ou un accord de médiation familiale homologué a fixé une pension alimentaire mais cette pension n'est pas payée intégralement.
- **Irrégulièrement payée** : un jugement, une convention ou un accord de médiation familiale homologué a fixé une pension alimentaire mais cette pension n'est payée tous les mois (*exemple : elle est payée un mois sur deux*).

**Ce service est gratuit pour vous.**

**IMPORTANT** : si vous avez **déjà fait appel à un huissier** pour obtenir le versement de la pension alimentaire, vous devez le décharger du recouvrement pour bénéficier de l'ASF. Dans cette situation, n'oubliez pas de joindre une attestation de dessaisissement ou de mainlevée de l'huissier dans laquelle il indique les périodes d'impayés de pension pour lesquelles il est mandaté pour recouvrer.

**• Si vous faites face à un impayé de pension alimentaire et que vous élevez seul vos enfants ou un enfant recueilli, vous pourriez bénéficier de l'ASF.**

• A tout moment, un service de **médiation familiale** est à votre disposition. Il peut vous aider à dépasser un conflit avec votre ex-conjoint, concubin ou pacsé, et à trouver un accord sur les aspects concrets concernant vos enfants et liés à la séparation. Contactez votre Caf ou votre MSA pour obtenir les coordonnées des services de médiation familiale de votre département.

**Vos démarches – Un dossier complet est plus vite traité.** N'oubliez pas de compléter chaque rubrique de votre demande vous concernant, dater et signer-la en page 3 et pensez à joindre toutes les pièces justificatives.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez aussi consulter le site **pension-alimentaire.caf.fr** ou **caf.fr** ou **msa.fr**, en fonction du régime de protection sociale dont vous dépendez.